



Afrique et Développement, Vol. XXX, Nos. 1 & 2, 2005, pp. 210–238
© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique,
2005 (ISSN 0850-3907)

Le chemin de l'autodestruction: origine et dynamique de la guerre civile en Côte d'Ivoire

Dele Ogunmola*
& Isiaka Alani Badmus**

Résumé

Cet article argumente que l'histoire coloniale et son héritage conjugués à la mauvaise gestion du legs houphouëtiste contribuent à la crise ivoirienne. Le marasme économique qui a suivi une période de prospérité économique qui a résulté à la contraction du système patrimonial participent à la fracture de la société ivoirienne. La crise qui se joue sur le terreau identitaire de l'ivoirité, allie également l'ethnique au religieux pour déboucher sur l'impasse militaro-politique. Un sursaut patriotique authentique et une volonté politique collective et pragmatique des Ivoiriens doivent étayer la médiation internationale en vue du règlement pacifique du conflit ivoirien.

Abstract

This article contends that colonial history and heritage coupled with an ill-managed Houphouët legacy have led to the crisis in Côte-d'Ivoire. The economic crisis that followed the period of economic prosperity resulted in the harming of the patrimonial system, thus leading to a shattering of the Ivorian society. The crisis that is occurring around the Ivorian identity is based on ethnic, as well as religious grounds, and has led to a military and political stalemate. Ivorians must demonstrate an authentic and patriotic reaction, as well as collective and pragmatic political will, in order to support the international mediation aiming at settling the conflict in a peaceful way.

* Dele Ogunmola, ancien boursier du gouvernement français de l'Institut méditerranéen d'études françaises, Montpellier, France, est présentement à l'Alliance française d'Ibadan, Nigeria.

**Isiaka Alani Badmus est chercheur au Centre for Social Science Research and Development (CSSR&D), Lagos, Nigeria.

«L'État qui depuis le traité de Westphalie (1948) est le plus caractéristique de toutes les institutions modernes se meurt» (Martin Van Creveld 1996).

«Le système politique et la violence sont liés» (Rummel 2003).

Introduction

La guerre civile en Côte d'Ivoire rappelle d'autres conflits intra-étatiques dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest où l'étiquette «État-nation» est apposé arbitrairement pour qualifier des entités disparates, hétérogènes et culturellement asymétriques créées par les puissances impériales. Les pseudo-compositions ethno-religieuses ont donné l'apparence d'unité nationale à ces États. Le partage des richesses du pays par le truchement d'un système néo-patrimonial a apaisé les revendications des citoyens, qui se sentaient lésés ou qui n'avaient pas reçu une part équitable dans la distribution des récompenses dérivées de l'appartenance à la bureaucratie et de l'accès au parti unique. En outre, la fin de la compétition idéologique bipolaire et ses effets boule de neige sur l'échiquier politique international comme le signe du triomphe des idées libérales ont eu un impact socio-économique en Afrique de l'Ouest.

De prime abord, l'article adopte une démarche historique qui met en exergue les mouvements migratoires et la dynamique transfrontalière en Afrique précoloniale et pendant la colonisation, et dans l'État postcolonial. Ce fait explique partiellement l'acuité de l'ethnique et à, un degré moindre, du religieux dans la crise ivoirienne. Après une longue période de croissance économique pendant le long règne d'Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, a connu une crise économique et financière. La mauvaise gestion politique de l'héritage houphouëtiste, conjuguée au marasme économique persistant ont eu des contrecoups pervers sur les couches sociales. C'est dans ce contexte qu'émerge l'ivoirité, doctrine qui a miné les fondements politico-sociaux de la Côte d'Ivoire et a abouti à la crise militaro-politique. Tous ces facteurs endogènes et exogènes sont des ruisseaux qui confluent pour révéler l'écart béant qui existe dans les milieux sociopolitiques en Côte d'Ivoire.

Aperçu historique

La crise ethnique et identitaire actuelle découle de l'ère coloniale. Apparemment, plusieurs facteurs ont contribué à cette crise. Premièrement, les causes peuvent être attribuées à la politique coloniale de la France. Optant pour un pragmatisme économique et administratif, le colonisateur a jugé adéquat d'amalgamer les territoires de la Côte d'Ivoire et le sud-ouest de la Haute-Volta (connu aussi comme la Haute Côte d'Ivoire) à la Côte d'Ivoire le 5 septembre 1932 (Ba 1996:432; Crowder 1997:153). Ce découpage admi-

nistratif a été facilité par le chemin de fer et les réseaux routiers entre la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Le 4 septembre 1947, soit quinze années plus tard, un décret abrogea cette décision. La colonie de la Côte d'Ivoire fut établie, mais le sud-ouest de la Haute-Volta fut partagé parmi les colonies du Niger, du Soudan français (actuel Mali) et de la Côte d'Ivoire (Ba 1996:423). Il faut ajouter à cela le désir de la France de créer une fédération en Afrique de l'Ouest, en l'occurrence l'Afrique occidentale française (AOF). Cette possibilité a été envisagée pour des raisons administratives et facilitée par la contiguïté des territoires qui étaient sous le joug français. Les effets concomitants des transferts de territoires coloniaux ont abouti à des mouvements de divers groupes ethniques d'un territoire colonial à un autre. Il n'y avait pas de frontière bien définie entre ces colonies. Cette ambiguïté était une source de conflits fréquents et inutiles entre les gouverneurs des différents territoires de ces colonies françaises (Crowder 1977:146). Cette confusion au sujet de la démarcation géographique des entités politiques coloniales a entraîné les divers groupes ethniques de la Haute-Volta (Burkina Faso), du Soudan français (Mali), et ceux du nord de la Côte d'Ivoire à être à califourchon entre les États postcoloniaux. Une illustration de ce transfert de population et de la confusion qu'elle engendre dans la période post-indépendance était «le royaume de Kong, fondé par les ancêtres de M. Alassane Ouattara [précisément Sékou Ouattara] qui s'étendait du XVII^e siècle à la conquête coloniale sur un territoire que se partagent la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso» (Bathily 2003:97). De même, le colonisateur avait mis sur pied l'Office du Niger afin de repeupler la région de Sansanding [Mali], dans le but d'irriguer la rive droite du Niger par des populations de la Haute-Volta pour cultiver le coton et le riz (Crowder 1968:315). Si le projet n'avait pas échoué, «1,5 millions d'agriculteurs voltaïques auraient été transférés dans cette région». Néanmoins, «en 1940, environ 12 000 Africains avaient été transférés [dans cette région]» (Crowder 1968:321-322). Il est inutile de dire que les colonisateurs n'ont pas tenu compte des configurations ethniques et des réalités de l'Afrique précoloniale en délimitant les États coloniaux. Les impérialistes ont transmis ces zones géographiques qui ne tiennent pas compte des réalités ethniques et transfrontalières aux leaders nationalistes. Les problèmes ethniques sont imputables au colonisateur. Tout d'abord, le transfert des populations entre les colonies, ensuite la séparation des groupes ethniques sans tenir compte des réalités sociolinguistiques de la période précoloniale, et les frontières arbitraires expliquent en partie le problème ethnique en Côte d'Ivoire. Par convenance, cette mosaïque géographique a été avalisée par les pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ancêtre de l'Union africaine (UA), alors qu'il sem-

ble que ces frontières sont en réalité artificielles, parce qu'elles n'ont pas tellement altéré les liens commerciaux qui existaient entre ces peuples. L'organisation a expressément reconnu les frontières héritées de la colonisation. Ces frontières sont à l'origine de certaines frictions entre les pays indépendants (Foltz 1998:95-97; Imobighe 1989:16-18). Ces heurts sont exacerbés si la zone qui est la pomme de discorde est riche en ressources naturelles. Une autre dimension qu'engendrent ces configurations de l'État postcolonial sont les flux migratoires des populations et la dynamique de défiance des «allogènes» ou «étrangers» dans l'État moderne. L'intégration de ces populations dans l'un des États contigus peut s'avérer délicate si l'on tient compte du facteur ethnique dans la politique africaine.

La composition ethnique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a accédé à l'indépendance le 7 août 1960. Cette année fut pratiquement l'année de l'indépendance politique des colonies en Afrique de l'Ouest à l'exception des colonies lusophones. La Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et a une population de 16,9 millions d'habitants (données de juillet 2003) (www.Cia.gov/cia/publications/factbooks/geos/iv). Ce pays partage ses frontières à l'Est avec le Ghana, alors que le Liberia et la Guinée sont situés à l'Ouest. Ses voisins septentrionaux sont le Mali et le Burkina Faso. L'océan Atlantique constitue sa frontière naturelle au Sud. La Côte d'Ivoire est composée approximativement de 80 groupes ethniques (David 1986:16-22). Les Akan ont immigré du Ghana, alors que le peuple Krou est d'origine libérienne. Au nord-ouest, les flux migratoires ont poussé les Mandinka/Malinké et les Dan à traverser le Mali et la Guinée respectivement pour s'installer en Côte d'Ivoire. Quant aux Sénoufo, Koulango et Lobi leurs racines remontent à l'actuel Burkina Faso. Ces groupes ethniques sont considérés comme appartenant au groupe voltaïque (David 1986:16-22).

La conclusion inéluctable qui découle de ces données montre que la Côte d'Ivoire est peuplée de groupes ethniques qui avaient immigré des pays limitrophes, et à ce titre, la Côte d'Ivoire est un melting pot qui refuse de servir de creuset. Du reste, certains groupes ethniques du Sud du pays (les Bété et les Baoulé par exemple) s'identifient facilement comme des «Ivoiriens authentiques». Pour ceux qui sont originaires des pays frontaliers septentrionaux, ou même qui portent des noms musulmans, être nordiste impliquerait d'avoir des racines burkinabés, maliennes ou guinéennes. La corrélation est que pour les personnes qui portent de tels noms, l'authenticité de leur identité ivoirienne serait douteuse, et elles ne sont pas des citoyens ivoiriens à part entière. Partant de ce fait, ces populations seraient donc des allogènes. Apparemment, cela proviendrait du fait que les ouvriers agricoles qui ont immigré dans ces zones portent aussi dans certains cas les mêmes

noms que les membres des groupes ethniques du Nord. En effet, cette réalité constitue l'argument majeur des nordistes qui sont convaincus qu'ils sont considérés ou traités comme des citoyens de deuxième ordre. L'introduction de la carte de séjour qui ne s'appliquait qu'aux étrangers est devenue progressivement contentieuse.

On note des similitudes quant aux noms entre les groupes voltaïques et mandinka/malinké avec les populations de la Guinée, du Mali et Burkina Faso. Ils croient fermement qu'ils sont considérés comme des citoyens qui ont des devoirs envers l'État mais qu'en retour, ils sont privés de leurs droits conformément aux dispositions du code de la nationalité, les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême, particulièrement après le règne d'Houphouët-Boigny. L'alchimie du premier président de la Côte d'Ivoire avec la population et son règne sans partage ont éclipsé la tendance chez les apologistes du dogme de «l'enfant du pays». Enfin, les germes de la xénophobie étaient déjà latents dans la société ivoirienne avant l'indépendance, comme nous le verrons plus en détail.

La marche vers l'indépendance

Il y avait deux principaux partis politiques en Afrique occidentale française (AOF), à savoir le Rassemblement démocratique africain (RDA) et le Bloc démocratique sénégalais (BDS) qui est devenu plus tard le Bloc populaire sénégalais (BPS). Le RDA était dirigé par Félix Houphouët-Boigny, alors que le BPS était sous le leadership de Léopold Sédar Senghor. Dès le début, le RDA n'alla pas par quatre chemins pour afficher son ambition d'être un parti supranational par-delà les divisions nationales en Afrique occidentale française. Le manifeste du BPS exprimait une idéologie nationale. L'objectif du RDA était de devenir non seulement la plate-forme électorale des aspirations politiques, mais son objectif manifeste était également de devenir la synthèse des partis politiques de la fédération. L'approche du BPS était ambivalente: en effet, ce parti vacilla entre une structure fédérative et la balkanisation de ladite fédération. En fait, Senghor mit même sur le tapis l'idée de deux fédérations au sein de l'AOF qui auraient chacune son conseil de gouvernement, un à l'Ouest qui comprendrait le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan et la Guinée, et l'autre à l'Est qui inclurait la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et le Dahomey (Sirex 1957). Cet antagonisme se refléta dans la période post-indépendance et ceci démontre que l'Afrique francophone occidentale n'est pas un bloc monolithique comme on est souvent enclin à la présenter et que certaines jalousies et rivalités existent, même si elles sont insignifiantes.

Bien que le RDA entreprit des démarches pour une politique panafricaniste, on pouvait déjà voir les signes précurseurs des événements qui se sont déroulés

après l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Ces appréhensions se confirmèrent lorsque, mue par une vague xénophobe, l'Association pour la défense des intérêts des autochtones de la Côte d'Ivoire (ADIACI) protesta avec véhémence contre la prédominance sénégalaise et dahoméenne dans la fonction publique, et en 1958 des émeutes eurent lieu pour exclure les Dahoméens et les Sénégalais de l'appareil de l'Administration coloniale (Dozon 2000). Ainsi, les symptômes de cette marque de nationalisme étaient déjà enracinés dans la société ivoirienne avant l'indépendance.

Le RDA, sous le leadership d'Houphouët-Boigny remporta les élections en Côte d'Ivoire. La priorité du gouvernement postcolonial en Côte d'Ivoire fut de continuer la mise en œuvre, avec ténacité, de la politique agricole héritée de la puissance coloniale. Le nouveau gouvernement avait besoin de la main-d'œuvre des migrants afin de poursuivre sa politique agricole (Bathily 2003). Les pays frontaliers septentrionaux étaient des zones disposées à fournir cette main-d'œuvre à cause des conditions climatiques peu propices à l'agriculture et à la pauvreté de leur sous-sol en richesses naturelles. La culture principale d'exportation de la Côte d'Ivoire est le cacao, dont le pays est le premier producteur mondial. Les autres produits de base destinés à l'exportation qui pèsent lourdement en faveur de la balance excédentaire de la Côte d'Ivoire sont le café, l'huile de palme, le coton, et l'hévéa.

Les perspectives d'un brillant avenir économique alliées à la politique d'ouverture de Félix Houphouët-Boigny et les idéaux panafricanistes du RDA firent de la Côte d'Ivoire un eldorado économique qui attira des milliers de citoyens de la sous-région. Bien que la Côte d'Ivoire fit partie du groupe de Monrovia (conservateur), le président Houphouët-Boigny soumit un projet de loi à l'Assemblée nationale sur la double nationalité pour les individus originaires des pays francophones de la sous-région. Ce projet échoua car les députés ne l'avaient pas voté mais il acceptèrent que les ressortissants de l'ex-AOF puissent voter et soient dans certains cas éligibles. De même quelques-uns se retrouvèrent à la tête de certains ministères. Cette politique exprimait la volonté du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire une terre d'accueil. Cette volonté politique fut renforcée par la philosophie du «dialogue et de la paix» qui étaient les mots d'ordre du leader ivoirien. Cette politique fut connue sous le nom d'«houphouëtisme».

Stabilité politique, prospérité économique et déclin

Il est indéniable que la prospérité économique ininterrompue et soutenue de la Côte d'Ivoire pendant deux décennies a frayé la voie à une politique économique et sociale particulière. Cette politique s'est traduite par l'émancipation rapide des Ivoiriens et a amélioré leurs conditions de vie. Ils étaient mieux nantis que les autres citoyens de la sous-région. Par exemple, le Produit intérieur

brut (PIB) est passé de «130 milliards CFA en 1960 à 1900 milliards en 1979» (David 1986:52) et dans la même foulée, «de porter son budget d'investissement annuel à 44 milliards [en 1970], soit l'équivalent de tout le budget du Sénégal de l'époque» (David 1986:52). Cette réussite montre les qualités indubitables d'Houphouët-Boigny qui s'est efforcé d'équilibrer la distribution du «gâteau national» et le partage des postes-clés des ministères et des entreprises publiques. Certes, le système était clientéliste dans la distribution du patrimoine. Il faut cependant reconnaître que «le développement du prébendalisme» et «le système de redistribution des dépouilles» (Bakary 1991:77), ainsi que «le patrimonialisme» (Bakary 1991:77; Chabal et Daloz 1999:158) illustrent la panoplie des moyens à la disposition de la classe politique ivoirienne. Il est évident que le système du parti unique a servi de canal de creuset en ce qui concerne la politique de distribution. Plusieurs facteurs ont contribué à l'institution du parti unique en Afrique de l'Ouest. Premièrement, l'État postcolonial a été créé au moment de la guerre froide. En effet, les rivalités Est-Ouest et la nécessité d'avoir des alliés/États clients ont joué en faveur des dirigeants africains (Chabal et Daloz 1999:116).

Ensuite, le choix d'une des deux idéologies excluait l'autre. La co-existence des conservateurs-radicaux ou capitalistes-communistes/socialistes était une autre source de dissentiment en Afrique (Thompson 1969:162-175). Ces choix d'idéologies ne posaient pas de problèmes dans bien des cas, car certains pays africains ont bénéficié de l'assistance des deux blocs idéologiques (Chabal et Daloz 1999:119). Pendant la guerre froide, la Côte d'Ivoire s'aligna sans équivoque sur l'Occident et adopta le capitalisme comme système économique. Enfin, la composition ethnique de l'État postcolonial, le religieux et les clivages linguistiques font de l'Afrique de l'Ouest une sous-région complexe (Ochoche 2002:22).

Ces facteurs ont aussi contribué à instaurer le parti unique afin de conserver l'unité du pays. Dans ce cas, le multipartisme dans une société composée de plusieurs groupes ethniques pourrait être donc l'affirmation de solidarité et de la différence identitaires, d'où la prolifération des partis ethniques. Le parti unique était alors le leitmotiv de l'unité nationale. Comme l'a fait remarquer Tessy Bakary, «en Côte d'Ivoire plus qu'ailleurs, le parti unique a fait l'objet d'un consensus implicite: il représentait le *modus vivendi* auquel étaient parvenus les «évolués». La nature pluraliste ou autoritaire du régime n'a jamais été un enjeu politique. Les opposants radicaux ou les contestataires du PDCI ne remettaient pas en cause le système du parti unique. La grande préoccupation des «intellectuels», de 1960 au début des années 1980, résidait plutôt dans l'orientation pro-occidentale ou capitaliste du régime» (Bakary 1991:68). Ainsi, il apparaît pour l'élite que l'adhésion au parti unique, le PDCI,

était considérée comme un gage, sinon une garantie de l'ascension sociale, puisque l'espace politique était limité au PDCI (Bakary 1991:68.).

La stabilité politique caractérisée par la longévité au pouvoir d'Houphouët-Boigny, ainsi que le libéralisme économique ont été des éléments catalyseurs des investissements et de l'aide étrangers dans le pays. Les relations franco-ivoiriennes étaient alors caractérisées par de grandes concessions aux investisseurs français. La Côte d'Ivoire était le miroir de la réussite économique due à la longue période de stabilité politique. Cette prospérité économique est essentiellement due à l'exportation des produits agricoles. Lors du VIIe Congrès du PDCI, le président Houphouët fit le bilan économique de la Côte d'Ivoire en ces termes:

La valeur ajoutée de la production agricole est passée de 69,4 milliards en 1960 à 1028 milliards en 1985. La valeur des exportations agricoles est passée à 294,6 en 1985 contre 39,3 milliards en 1960 (David 1986:54).

On peut cependant affirmer que les signes avant-coureurs du malaise économique s'annoncèrent à l'orée des années 80; la détérioration des termes de l'échange réduisit considérablement les revenus de l'État ivoirien. Les conséquences de cette réduction se sont d'abord manifestées par une stagnation socio-économique (David 1986:61-63). Cette crise socio-économique fut exacerbée par la fin de la guerre froide qui marqua un grand tournant au plan mondial. La marge de manœuvre des États africains s'est considérablement réduite, car «il n'est plus possible pour l'élite dirigeante africaine de tirer de réels avantages ou supposés des rivalités Est-Ouest afin de se procurer de l'aide financière, [ou de l'assistance] diplomatique ou militaire qui étaient souvent utilisées pour neutraliser la pression interne pour le changement» (Bach 1992:29). À cela s'ajoute l'exécution des réformes économiques et sociales rigoureuses sous la surveillance des institutions de Bretton Woods. Il faut insister sur le fait que «la crise financière et les politiques d'ajustements structurels qu'elle cause provoquent des mouvements de résistance qui mettent en questions la révision des bénéfices matériels par les acteurs sociaux» (Niandou-Souley 1992:379). L'une des conditions des réformes fut l'ouverture de l'espace politique afin d'accommoder le pluralisme politique: un néologisme de la vie politique ivoirienne. Un autre élément qui a contribué à la démocratisation en Côte d'Ivoire fut la fin des dissensions Est / Ouest. Les retombées de la fin de la guerre froide ont perturbé les structures socio-économiques de l'ex-Union soviétique et de ses satellites en Europe de l'Est. L'effet boule de neige a également atteint les républiques bananières communistes. Un troisième facteur qui a eu un effet direct sur les ex-dominions français fut l'esprit post-Baule qui envoya des ondes de choc aux dictateurs des pays francophones. La France, alors sous un gouvernement

socialiste, après des tâtonnements au sujet de sa politique africaine, revint à la *Realpolitik*. Ce qui se réalisa par un retour à la conception gaulliste des affaires africaines (Bayart 1984; Nwokedi 1989). Paris annonça que dorénavant l'assistance technique et l'aide financière seraient liées à la libération de l'espace politique. C'était donc dans cet état d'esprit et dans l'atmosphère des Conférences nationales que le «Vieux» accepta d'aller aux urnes. Pour la première fois depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire, un autre candidat se présentait aux élections présidentielles de 1990. En l'occurrence, Laurent Gbagbo du Front populaire ivoirien. L'ère des élections présidentielles à majorité étouffante par le biais du parti unique et l'adoption du président candidat également par une majorité écrasante fut ainsi révolue. Le phénomène du parti unique était aussi enraciné dans la politique coloniale et ce n'était pas uniquement les impératifs des rivalités idéologiques qui avaient érigé le système du parti unique et l'avaient rendu alléchant pour l'élite dirigeante africaine.

Dans le cadre de la politique en Côte d'Ivoire, la stature d'Houphouët-Boigny avait conduit à la *nananisation* (personnalisation) de l'État. En effet, la notion, «d'État-personne recouvre également la centralisation de l'autorité, le renforcement du pouvoir aux mains de la personne placée au sommet des institutions... [les] garde-fous à l'omnipotence d'un chef de l'État qui cumule les attributs des présidents américains et français... sont annulés sur le plan politique par l'existence du parti unique, en théorie pivot des institutions» (Bakary 1991:72). Cette dette morale s'était aussi traduite par une «Nanamania politique», ancêtre mythique et totémique de l'État et de la nation { «Nana», «le Vieux», «le Père de la Nation» }, voire maître des destins sociaux des Ivoiriens (Bakary 1991:70-71). En somme, la personnification de l'État et de sa machine était considérée comme «légitime» puisque le président avait lutté pour l'indépendance du pays. La quasi-totalité de ses concitoyens se sentirent «endettés» vis-à-vis de lui. La reconnaissance de cette «dette morale» était exprimée par un soutien sans faille au chef de l'État et au PDCI-RDA (Bakary 1991). Bien que Gbagbo perdit les élections présidentielles, il y avait un arc-en-ciel politique dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale où le parti au pouvoir, le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) a dû concéder quelques sièges à l'opposition. Le marasme économique qui a perduré dans les années 1980 a marqué un déclin dans l'économie ivoirienne. Davarajan et de Melo (1987:447-448) constatent que «la proportion du service de la dette (les paiements du service de la dette comme un pourcentage des marchandises d'exportation) qui atteignait une moyenne de 8% pendant la période 1965-1975 a quadruplé pendant 1980-1985». Ils affirment qu'«au début des années 1980, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont connu des paiements élevés de leur dette, il y avait simultanément un déclin de leur PIB». En effet,

le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) était passé de 0,2 en 1981 à -3,9 en 1982, - 4,4 en 1983 et il était de -2,8 en 1984, puis 5,0 en 1985 pour chuter en 1986 à 3,2 (*Africa Research Bulletin* 1987:8507). De plus, «pressées par une vague d'agitations sociales et de contestations politiques internes, contraintes par les nouvelles rigueurs d'un quatrième plan d'ajustement structurel et sensibles aux recommandations des bailleurs de fonds, les autorités gouvernementales ivoiriennes se sont résolues à libéraliser le régime, à légaliser l'expression d'opinions politiques différentes et l'organisation de partis concurrents» (Fauré 1991:31). La stagnation économique a accéléré l'application du programme de redressement du pays sous la directive des institutions financières internationales. Mais «en accordant la priorité à la performance économique, les dépositaires d'enjeux n'avaient pas tenu compte des retombées sociales de ces politiques d'ajustement au début des années 1980» (Bourguignon 1991:315). C'est donc dans un contexte économique difficile qu'un aspect des conditions des Institutions financières internationales (IFI) a été exécuté: la stabilisation de l'économie et l'assainissement des finances publiques de la Côte d'Ivoire. C'était dans cette optique qu'Alassane Dramane Ouattara, ancien gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) fut nommé Premier ministre dans le but de sortir la Côte d'Ivoire de l'ornière. Le Premier ministre prit des mesures économiques draconiennes afin de réorganiser le secteur économique (Fauré 1991:35). Son gouvernement introduisit l'établissement de cartes de séjour pour les ressortissants étrangers. Les Africains qui jugèrent son application délétère pensèrent aussi que ces cartes étaient excessivement chères pour leur bourse amaigrie par la crise conjoncturelle et le marasme économique qui sévissaient. Pourtant, cette politique renfloua les caisses de l'État, mais rendit le gouvernement Ouattara impopulaire parmi les ressortissants africains.

Le décès d'Houphouët-Boigny et la crise de sa succession

Alassane Ouattara était le Premier ministre du Président Houphouët-Boigny et *de facto* le numéro deux dans la hiérarchie administrative du pays. Mais l'Article II de la Constitution ivoirienne stipulait qu'en cas de vacance de pouvoir, le Président de l'Assemblée nationale remplirait ce vide politique par intérim en attendant de nouvelles élections présidentielles. Cette disposition permettait au président de l'Assemblée nationale d'être le deuxième personnage du pays. Une autre source de complication est qu'il n'existait pas de vice-présidence sous Houphouët. Le chef de l'État a incarné l'État et le parti pendant trois décennies.

Constitutionnellement, le défunt président avait laissé une bombe à retardement dont le compte à rebours commença lorsqu'il fut alité en Suisse.

Les gladiateurs se donnaient des tacles dans l'arène politique. Quand Boigny s'éteint le 7 décembre 1993, il y a eu un embouteillage politique. La classe politique était devant un dilemme pour le choix du successeur du défunt président. Pendant son long règne, Houphouët-Boigny n'avait pas caché sa croyance superficielle dans le modèle de la démocratie à l'occidentale. Les victoires électorales à majorité écrasante étaient un produit de marque du système politique ivoirien. Les tripoteurs politiques allèrent en besogne pour satisfaire les ambitions politiques des protagonistes. Le Premier ministre, en tant que chef du gouvernement, crut comme fer qu'il était le successeur légitime. Le Président de l'Assemblée nationale, et ancien ministre des finances, Henri Konan Bédié assumait enfin la présidence intérimaire selon les dispositions de l'Article II de la Constitution. La dissonance au sein de la classe politique ivoirienne était patente. Le FPI et le Parti ivoirien du travail (PIT) étaient favorables à la formation d'un gouvernement de transition (*Fraternité Matin*, 12 février 1994). Alassane Ouattara créa son propre parti politique, le Rassemblement démocratique des républicains (RDR) avant de retourner à son poste au FMI comme directeur général adjoint pour l'Afrique. Ainsi, trois partis politiques étaient en lice pour les élections présidentielles de 1995: le parti au pouvoir, le PDCI, le FPI et le RDR. C'était dans ce climat politique que la doctrine nébuleuse de l'ivoirité fit son apparition en Côte d'Ivoire en 1994.

L'ivoirité: doctrine et instrument d'exclusion politique

L'ivoirité comporte plusieurs aspects. Cette doctrine est utilisée différemment par les analystes et les spécialistes de la scène politique ivoirienne selon leur but et leur appartenance politique. L'ivoirité peut signifier inclusion ou exclusion. Pour le gouvernement Bédié, l'auteur de la doctrine, elle connote «l'Ivoirien idéal», le modèle du groupe ethnique Akan, et précisément l'Ivoirien doit exsuder des traits de caractère de l'ethnie Baoulé (Dozon 2000:19). L'ivoirité est aussi une expression ethno-nationaliste qui met l'accent sur «le sang non dilué». Plus précisément, dans ce cas, l'ivoirité veut dire que «l'ivoirien authentique» doit être né de parents ivoiriens qui ont vu le jour sur la terre ivoirienne. Alors que les Ivoiriens qui sont le fruit de mariages mixtes, sont des «Ivoiriens atypiques» et par conséquent inéligibles à la présidence. En un mot, les Ivoiriens qui ne peuvent pas exhiber un acte de naissance digne de foi étaient automatiquement stigmatisés comme des citoyens de seconde zone. L'hybridation devint soudainement un crime de lèse-majesté. Cette doctrine servirait dès lors à séparer le bon grain de l'ivraie. L'exemple le plus frappant selon les dispositions de l'ivoirité est le cas des enfants du premier président de la Côte d'Ivoire. Ils ne pourront pas accéder à la magistrature suprême pour la simple raison que leur mère est sénégalaise !

L'idéologie est même bicéphale avec une face interne qui met en doute la citoyenneté des nordistes et la population de l'Ouest ne peut théoriquement accéder aux hautes fonctions de l'État, notamment à la magistrature suprême parce que leur tradition ne les prédisposerait pas à ces fonctions (Dozon 2000:19; *The Guardian* 12 janvier 2000). Pour les nordistes, c'était un secret de polichinelle que l'ivoirité était conçue pour Alassane Ouattara et la doctrine était sélectivement programmée pour exclure l'ancien Premier ministre de la course à la présidence. Le constat qu'on peut faire de l'application de l'idéologie de l'ivoirité est qu'un important pan de la population est devenu victime de l'ethnisation. Ce qui en résulta est le fait que ce groupe de citoyens devint conscient de son identité ethnique. Une autre conséquence de cette idéologie abominable fut la perturbation de la formule du partage du pouvoir. L'ivoirité a oblitéré l'administration politique et augmenté les clivages.

Henri Konan Bédié remporta les élections présidentielles de 1995 dans un climat de hiatus politique. L'économie ivoirienne, sous la formule austère des Institutions financières internationales (IFI), conjuguée à la suspension de l'aide financière de l'Union européenne suite à la généralisation de la corruption dans la hiérarchie de la fonction publique était mal en point. Le néopatrimonialisme et le prébendalisme étaient devenus le *modus operandi* (Sindzingre 2000:29-32). Le gouvernement Bédié fut sévèrement critiqué par les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne pour faute de gestion transparente. Le régime fut financièrement handicapé et *ipso facto* ceci accéléra l'affaiblissement social de la population et la pauvreté gagna rapidement du terrain. En outre, les hoquets politiques ont approfondi les schismes ethno-religieux. Les signes avant-coureurs de la guerre civile étaient déjà palpables.

Sybarite, l'élite dirigeante ne prit pas de mesures concrètes qui auraient abouti à la réconciliation politique ou colmaté les brèches socio-économiques qui menaçaient l'édifice social de la Côte d'Ivoire. C'est à l'issue de cette ineptie que le contingent ivoirien qui avait participé aux opérations de maintien de la paix en République centrafricaine utilisa la rue comme forum de protestation pour revendiquer le paiement de ses indemnités. Ces derniers ont été rejoints par leurs homologues désenchantés par la politique du gouvernement et la déchéance matérielle qui avait plongé le moral de l'armée au plus bas niveau. Le régime Bédié s'écroula le 24 décembre 1999. Après sa chute, Bédié a affirmé que l'ivoirité était un concept culturel qui a été pris dans son contresens. Selon l'ancien président,

On a détourné de son sens originel, par calcul politique et volonté de désinformer, un concept noble et fédérateur. Il avait pour seul objectif de forger une culture commune pour tous ceux qui vivent sur le sol ivoirien,

étrangers comme nationaux. Justement parce que les équilibres sont fragiles dans un pays accueillant tant d'étrangers, j'ai souhaité créer un vaste mouvement d'intégration et d'assimilation, pour que toute personne vivant sur notre sol, toutes ethnies et régions confondues, Ivoiriens comme Burkinabé, Guinéens comme Libanais, tous se reconnaissent dans une synthèse culturelle et se sentent solidaires du destin de la Côte d'Ivoire (*Le Monde* 15 janvier 2000).

Bien que la religion puisse être une base d'unité (Rubin and Weinstein 1974:14), être nordiste ne veut pas nécessairement dire être musulman, de même, être sudiste ne signifie pas toujours être chrétien. Amplifier la dimension religieuse du conflit équivaut à une interprétation artificielle de la crise identitaire. C'est oublier qu'il y a eu en Côte d'Ivoire deux colonialismes religieux. Le christianisme est venu par le Sud alors que l'islam est arrivé par le Nord en Côte d'Ivoire. Donc, c'est le fait colonial, historique et démographique qui caractérise le religieux en Côte d'Ivoire. L'héritage religieux n'est pas vraiment un fardeau. La preuve: chrétiens et musulmans coexistent depuis des décennies à Abidjan (ville cosmopolite) sans heurts. Ainsi, il apparaît que l'ethnique submerge le religieux. Comme le souligne Dozon (2000:15),

... l'ivoirité, telle qu'elle commença à servir de fondement légitime au pouvoir de Konan Bédié durant la campagne pour les élections générales (présidentielles et législatives) de 1995, fut très précisément à l'origine de vives contestations du côté des principaux partis de l'opposition (le RDR du reste se créant à cette occasion avec, pour l'essentiel, des ex-cadres et militants du PDCI, et le FPI qui boycotta les élections), et, surtout, au départ de ces rumeurs de guerre civile qui allèrent croissantes jusqu'à la survenue du coup d'État.

Ce qui précède corrobore le constat selon lequel les leaders politiques peuvent utiliser l'ethnique afin de mobiliser leurs partisans (Turton 1997:1) et démontre également que «le système politique et la violence sont liés» (Rummel 2003). Tout semble effectivement indiquer que l'ivoirité a servi de ferment de discorde et de division dans la crise identitaire ivoirienne, la doctrine est donc une référence importante.

L'intervention de l'armée dans la politique ivoirienne: le régime du général Gueï

Immédiatement après le coup d'État, les insurgés placèrent le général Gueï aux commandes de l'État. Au début, la junte militaire fut composée d'un triumvirat: les généraux Robert Gueï, Lansana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly. Faisant l'état des lieux, le général Gueï fut catégorique sur les

dégâts que l'ivoirité a causés au sein de la population septentrionale du pays et dénia les rumeurs selon lesquelles les deux officiers supérieurs étaient des sympathisants de l'ancien Premier ministre. Le chef de la junte donna l'impression que le gouvernement militaire prendrait des mesures rectificatives et qu'il établirait les bases d'une vraie démocratie et qu'il était venu pour mettre de l'ordre dans le paysage politique. Le visage angélique du chef du régime militaire était synonyme d'un homme d'État discret qui n'entraverait pas le futur processus démocratique. Pourtant, fidèle aux traits caractéristiques de la classe militaire dirigeante, le général Gueï purgea l'armée et la restructura selon les affinités ethniques et promut sélectivement les membres des groupes ethniques de sa région. Il écarta les deux autres membres de la junte de l'organe de décisions. De ce fait, le triumvirat devint inéluctablement une peau de chagrin dont le général Robert Gueï incarna la figure emblématique. Il poursuivit une politique d'attaque purement rituelle de la nomenklatura et exhiba des tactiques dictatoriales.

Pour couronner cette excentricité, le général président décida d'entrer de nouveau dans l'arène politique, mais cette fois par la voie des urnes, soutenu par un parti qui s'est constitué derrière lui, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UPDCI). Quatre candidats s'étaient manifestés, mais deux seulement ont pu avoir l'aval de la commission électorale. Par conséquent, le général Gueï et le candidat du Front populaire ivoirien (FPI), Laurent Gbagbo étaient en lice. Bédié fit un forcing pour faire valider sa candidature à l'élection présidentielle et fut disqualifié en raison de ses antécédents. Alassane Ouattara fut aussi écarté de la course sur les mêmes bases qu'en 1995 parce qu'il n'aurait pas satisfait aux dispositions du code de nationalité en vigueur. Le général Gueï choisit la politique de l'autruche, alors que les membres de la société civile tiraient la sonnette d'alarme quant aux conséquences néfastes que sa candidature provoquerait pour le pays. Une fois de plus, en érigeant des obstacles infranchissables pour Alassane Ouattara, une frange de la Côte d'Ivoire fut marginalisée. À ce point, il est important de remarquer que les consultations électorales dans une société où règne le pluralisme culturel et ethno-religieux comme en Côte d'Ivoire, l'ethnique plus que le religieux est un facteur qui influence l'électorat ivoirien. C'est la raison pour laquelle généralement en Afrique, les candidats aux élections présidentielles obtiennent la majorité des voix dans leur région qui est aussi considérée aussi comme leur fief. Il est important de comprendre également que le candidat aux élections présidentielles est plus ou moins le candidat ou le représentant de son groupe ethnique. Les consultations électorales sont par conséquent et de façon concluante une question de fierté, de développement des infrastructures et de réalisations coûteuses mais superflues pour la région ou le village du chef de l'État. Yamoussoukro devint

la capitale politique de la Côte d'Ivoire par la perspicacité politique d'Houphouët-Boigny; Daoukro connut une métamorphose «météorique» et fut un centre pour la classe politique lorsque Bédié était au pouvoir.

Il est incontestable que dans les arcanes de la politique africaine, le facteur ethnique est un déterminant important qui raffermirait l'appartenance non seulement au groupe ethnique, mais aussi au pays. Le revers de la médaille est qu'une marginalisation prolongée et cristallisée d'une frange ou un segment important du paysage ethnique peut être fatale pour l'unité du pays. Le troisième facteur que nous ne devons pas ignorer afin d'avoir une image complète de l'ethno-nationalisme est la religion. Tous ces éléments qui concourent aux troubles ethniques existaient déjà en Côte d'Ivoire. Donc, c'était dans une situation sociopolitique tendue que les élections ont eu lieu en Côte d'Ivoire et Laurent Gbagbo remporta de justesse ces élections présidentielles avec «l'aide de la rue» dans une atmosphère qui préluait la guerre civile (*Tell* 6 novembre 2000). L'horizon politique était sombre pour le général-président. D'une part, la haine accumulée en défaveur de l'élite militaire qui est intervenue dans l'arène politique et a échoué dans sa politique économique et son dessein de se maintenir vaille que vaille au pouvoir ont contribué inexorablement à son impopularité. D'autre part, il faut reconnaître que le nombre est un facteur important en politique, surtout en ce qui concerne les élections. Le résultat des élections montre que le général Gueï a mis à découvert son «contrat social» avec les Ivoiriens. Le facteur ethnique ne peut donc être écarté d'«un geste de la main» dans le processus électoral. Il faut souligner aussi que pendant la période houphouëtiste, le facteur ethnique entrait également dans le calcul politique car «les maîtres du système de recrutement ont développé un art consommé dans la manipulation de la représentation ethnique des dirigeants» (Bakary 1991:76).

Entre la légitimité et la légalité

Le résultat des élections présidentielles était sujet à controverse. Le RDR refusa obstinément de reconnaître ces dites élections en partant du principe qu'elles ne reflétaient pas les aspirations de l'électorat et milita pour l'organisation de nouvelles élections. Par essence, le RDR mit en doute la légitimité du mandat de Gbagbo et présenta le président élu comme le bénéficiaire d'une fraude électorale. Bien que le PDCI ait émis des réserves, son attitude était d'une manière ou d'une autre tiède en comparaison à la position du RDR. Par conséquent, pour l'opposition, Gbagbo avait la légalité, mais pas la légitimité de gouverner le pays. C'était principalement une lutte entre les Bété — le groupe ethnique de Gbagbo — et les nordistes représentant l'autre segment du conflit qui prit une dimension religieuse entre les chrétiens et les musulmans. Mais il faut affirmer qu'en Côte d'Ivoire le religieux est

plutôt un facteur sous-jacent et secondaire. Dans la crise actuelle, même quand on a parfois tendance à donner des colorations ethniques au religieux, les conflits ou affrontements entre musulmans et chrétiens sont plutôt exceptionnels. L'ethnique, exacerbé par l'ivoirité, a accentué les clivages nord-sud. La fracture nord-sud doit être considérée sous l'angle ethnique car les musulmans et les chrétiens coexistent sans heurts apparents en Côte d'Ivoire. Le religieux est donc un sous-produit de l'ethnique. Ceci accéléra le clivage nord-sud. L'interstice social s'élargissait progressivement, mais de manière irréversible. Ainsi Laurent Gbagbo devint le quatrième président de la Côte d'Ivoire. Le climat de suspicion mutuelle entre sudistes et nordistes persista et compliqua les rapports ambigus que la classe dirigeante entretenait, et par la suite, plongea le pays dans un malaise socio-économique. À la décharge du président Gbagbo, il faut préciser que le premier citoyen ivoirien a pris des initiatives en faveur de la réconciliation afin de calmer les esprits meurtris. Le Forum pour la réconciliation nationale se déroula en 2001 et le noyau des actionnaires politiques de la scène ivoirienne a participé au débat. Le Forum fut présidé par Seydou Élimane Diarra. Malheureusement pour la Côte d'Ivoire, le Forum n'aboutit pas à des décisions concrètes qui auraient pu apaiser les partis qui se sentaient lésés. Ceci aurait permis de tirer un trait sur ce cul-de-sac sociopolitique et cimenter l'unité du pays depuis le décès de Félix Houphouët-Boigny. Le Forum n'était simplement qu'une façade qui avait caché momentanément les dissensions réelles entre les différents camps politiques. La sécheresse et la pauvreté dans la gestion de la situation ont fissuré davantage la Côte d'Ivoire et le pire des scénarios qu'on craignait commença à se dérouler.

La guerre civile

Les signes d'une guerre de destruction réciproque étaient déjà palpables en Côte d'Ivoire. Le coup d'État avorté du 19 septembre, l'insurrection d'une faction de l'armée qui dégénéra en une rébellion déclarée contre les institutions républicaines n'étaient pas fortuits. Les premières victimes furent Émile Boga Doudou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, le général Gueï, son épouse et quelques membres de sa famille. Le premier aurait été assassiné, c'est ce que prétendent les auteurs du coup d'État manqué, alors que les autres victimes auraient été massacrées par les troupes gouvernementales en représailles de l'assassinat du ministre. Les forces rebelles sont devenues très facilement maîtres de la situation dans le Nord et occupèrent le «Grand nord» et une partie importante du centre du pays notamment Bouaké, la seconde ville du pays sur le plan économique et du développement industriel après Abidjan. Bouaké devint effectivement la capitale de la rébellion. Apparemment, la faiblesse des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire

(FANCI) dans leur contre-offensive contre la rébellion dans les premiers jours des hostilités de la guerre fratricide est étroitement liée à la politique de défense de la Côte d'Ivoire.

Après son indépendance, la Côte d'Ivoire confia sa sécurité nationale à la France. La Côte d'Ivoire devint un allié et un partenaire inconditionnel de l'Ouest. Le niveau des investissements français est très important dans ce pays. La Côte d'Ivoire est le «premier partenaire commercial de la France au sein de la zone UMOA» (Decraene 2000:8). Le bloc capitaliste exhiba le premier producteur mondial de cacao comme la vitrine et le modèle du succès économique dans les années 70. Cette entente cordiale avait entraîné la Côte d'Ivoire à signer un accord de défense et d'assistance militaire avec la France en 1960. La France impériale a la latitude d'intervenir en faveur de la Côte d'Ivoire dans un conflit inter-étatique (Vogt 1990:77). Cette politique est contraire à l'idée qui veut qu'un pays mette en œuvre sa politique de défense en comptant sur ses propres moyens (Baylis 1997:195). *A posteriori*, il semble que la politique d'affaiblissement de l'armée est devenue contre-productive. L'armée n'était pas une priorité pour les dirigeants ivoiriens. Ceci s'illustre par la déclaration d'Houphouët-Boigny selon laquelle «un franc consacré à l'armement est un franc volé au développement» (*Afrique Contemporaine*, 2000, n° 193:9). En outre, la Côte d'Ivoire fait partie des pays qui allouent une partie infime de leur budget à leur défense (Holsti 1995:217). L'inventaire de l'arsenal des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) avant le début des hostilités est effectivement révélateur: les FANCI «comptent environ 18 000 hommes, dont 8000 gendarmes. L'armée de terre qui comprend 6800 hommes dispose de 5 Chars-légers AMX-13, 7 ERC-90 Sagaie blindés de reconnaissance, 16 AML-60/-90 et «Mamba», 16 M-3 et 13 VAB blindés de transport de troupes, 16 AM 4 mortiers (4m-1950) de 105 mm ainsi que 16 mortiers AM de 81 mm et 120 mm» (IISS 2001/2002). À cela s'ajoutent «les forces navales qui comprennent 900 hommes et possèdent deux patrouilleurs et garde-côtes et un bateau de transport amphibie» (IISS 2001/2002). En ce qui concerne «l'armée de l'air qui compte 700 hommes, elle a été dotée de cinq avions de combat Alpha-jet et sept hélicoptères de transport (hors combat). La garde présidentielle compte 1100 hommes, alors que les forces de réserve comprennent 12 000 hommes» (IISS 2001/2002). De plus, la hiérarchie militaire avait été incorporée dans la catégorie des cadres de l'Administration pendant le règne d'Houphouët. L'armée faisait partie intégrante de la gestion du pays et on peut donc en déduire que le dernier échelon de l'armée ivoirienne formait une «unité de bureaucrates». Pour ce qui est du budget militaire, «plus de 80% allait au règlement des soldes du personnel» (*Afrique Contemporaine* 2000:193:9)

Ce qui découle de cette analyse est que la Côte d'Ivoire ne disposait pas d'une armée conventionnelle. À vrai dire, cet état de chose peut être attribué au rôle anticonstitutionnel que l'armée est très encline à jouer dans la vie politique des pays en voie de développement. Par conséquent, il est très probable que le but de la classe dirigeante était de soumettre les forces armées en vertu de la présence du parapluie militaire français. En appliquant cette politique de défense, il semble que l'État ivoirien a omis le fait que «la puissance militaire est l'un des instruments que les États utilisent le moment venu à la poursuite de leurs intérêts nationaux respectifs» (Garnett 1975:50). Ainsi, la mise sur pied d'une puissance ou force militaire nationale, indépendante et efficiente ne faisait pas partie des priorités des gouvernements successifs.

La crise économique et financière qui a résulté de la détérioration des termes de l'échange au cours de la décennie 1980, la dévaluation du franc CFA de 1994, et la réduction des dépenses publiques sont révélatrices: «la part de la santé publique dans le total des dépenses primaires (hors charge de la dette) passe de 7,2% en 1993 à 5,8% en 1997, celles consacrées à l'éducation de 32,8% à 25,5%» (Cabrilac 2000:43). Cette situation ne pouvait qu'engendrer une diminution du budget de l'armée.

Il faut aussi noter que «l'absence de recrutement et le vieillissement de la troupe, le manque d'entraînement, l'état du matériel» (*Afrique Contemporaine* 2000:11) ont contribué à l'affaiblissement de l'armée. C'est donc dans un contexte structurel difficile pour l'armée que la mutinerie du 19 septembre s'est transformée en guerre civile.

Dans ces conditions, une offensive des FANCI dès le début de la guerre dont l'objectif serait de contrecarrer les rebelles était apparemment difficile, en particulier à Bouaké et au Nord. Il est vrai que les premiers exploits militaires des insurgés ont désagréablement surpris les FANCI et ces succès ont eu des effets retentissants et ont simultanément envoyé des ondes de choc dans les FANCI. Ces facteurs expliqueraient le repli stratégique des FANCI face à la puissance de feu des insurgés au début de la guerre civile. Comme Mao Tse Tung (1972:64) l'a si bien exposé, l'objet du «repli stratégique est de conserver la force militaire afin de préparer la contre-offensive. Le repli est nécessaire car refuser de reculer avant l'attaque d'un ennemi fort équivaut à compromettre la préservation de sa force». La dynamique qu'engendre la fin de la guerre froide a changé les données stratégiques en ce qui concerne l'intervention de la France dans les conflits en Afrique subsaharienne (ASS) depuis l'avènement de l'Union européenne et du système unipolaire. Un autre aspect des dissensions idéologiques occasionnées par la guerre froide était la politique de soutien que Paris menait en faveur de ses protégés (Chipman 1986:23). Il n'y a aucun doute qu'Abidjan a accepté que Paris soit le garant de sa sécurité nationale. Cet optimisme est renforcé par le

fait que la France a une base militaire, le 43e BIMA, qui est établie à proximité de l'aéroport international Port-Bouet. Avec du recul, on est en droit d'affirmer que les mutins avaient un double objectif qui revient au même but: le changement du régime en place par des moyens anti-constitutionnels et notamment par la force. L'échec du coup d'État qui s'est traduit par une rébellion ouverte, a plongé la Côte d'Ivoire dans la guerre civile et à par la suite provoqué la scission du pays en deux.

Le leadership de la branche militaire des rebelles était composé du colonel Gueu, fervent supporter du général Gueï, et qui est secondé par le colonel Soumaïla Bakayoko. D'autres insurgés qui occupent le devant de la scène sont l'adjudant Tuo Fozie et le sergent Chérif Ousmane. La section politique est dirigée par Guillaume Kigbafori Soro. Le spectre d'un long conflit avec une avalanche d'atrocités planait sur la population civile lorsque deux autres groupes rebelles firent leur apparition à l'Ouest du pays: le mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP).

La violence de la guerre et la destruction qu'elle engendre, surtout quand elle a une coloration ethnique, sont justifiées et mises en exergue en ces termes «les attaques de l'ennemi justifient des représailles à un niveau semblable de destruction (...) [puisque] la guerre a développé une psychologie de riposte» (Holtzi 1995:321). Le gouvernement ne fait pas de distinction entre les groupes rebelles puisqu'il est convaincu qu'ils sont blancs bonnets, bonnets blancs. En un mot, les autres mouvements rebelles émaneraient du MPCJ que le gouvernement considère comme la marionnette de certains pays limitrophes de la Côte d'Ivoire.

La dimension internationale du conflit

Les autorités ivoiriennes n'ont pas hésité à accuser nommément le Burkina Faso et ensuite le Liberia de Charles Taylor comme étant les mentors des rebelles. Selon le Professeur Mamadou Koulibaly (2003:1), «des hordes d'assaillants venus du Burkina Faso, du Liberia et d'autres pays de la sous-région se sont jetés sur elle [la Côte d'Ivoire]». Les deux pays ont catégoriquement nié toute implication dans la guerre civile ivoirienne et ont présenté le cas comme une affaire interne de la Côte d'Ivoire. On est en droit de supposer que la position du gouvernement ivoirien est justifiable et que ces accusations ne sont pas vaines. Les affinités ethniques des rebelles avec certains groupes ethniques de ces deux pays et le fait que quelques-uns parmi les insurgés aient trouvé un havre de paix à Ouagadougou concourent à étayer ces accusations. Ces facteurs soulignent «l'importance de la dimension africaine du rôle que jouent les opérations transfrontalières» (Clapman 1995:83) aussi bien que l'élément de suprême importance c'est-à-dire «le

besoin des insurgés d'obtenir au moins le soutien tacite des États limitrophes du pays [que les rebelles] attaquent» (Clapman 1995:83). Sans une telle aide, les mouvements rebelles ne peuvent avoir de succès concrets, tangibles et significatifs parce que les insurgés dépendent des pays frontaliers pour leurs logistiques. Primo les relations entre Ouagadougou et Yamoussoukro s'étaient détériorées depuis les exactions sur la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire au sujet du foncier rural et ceci a entraîné un exode des planteurs et ouvriers de ce pays (Schwartz 2000:64). Secundo le fait pour les rebelles d'avoir fait leur incursion à partir du Nord de la Côte d'Ivoire ne fait que compliquer la situation. Tertio, certains *dramatis personae* de la rébellion avaient demandé l'asile politique au Burkina Faso. Il y a également la facilité avec laquelle la rébellion a eu accès aux moyens logistiques. Enfin de compte et apparemment, le gouvernement ivoirien a tendance à considérer la combinaison de ces faits comme faisant partie intégrante d'un complot international qui vise à renverser le gouvernement Gbagbo afin de mettre en place un gouvernement «favorable», et depuis le coup d'État avorté de janvier 2001, les relations ivoiro-burkinabé s'étaient dégradées.

Le fait que le MPIGO et le MPJ aient commencé leur rébellion aux frontières ivoiro-libériennes a aussi détérioré les rapports tendus que la Côte d'Ivoire entretenait avec le Liberia de Charles Taylor, vu l'insécurité qui règne dans cette zone frontalière (*Afrique Contemporaine* 2000:10). La situation au niveau des frontières entre les deux pays est beaucoup plus complexe, car les milices libériennes et sierra-léonaises collaboraient avec les deux camps du conflit ivoirien. De plus, le trafic d'armes est aussi un phénomène qui contribue à l'insécurité. Par exemple, «en Afrique de l'Ouest, 70% des armes en circulation sont illicites» (Bellescize 1999:13). La présence d'éléments libériens au sein des insurgés et particulièrement celle du chef de guerre sierra-léonais le tristement célèbre Sam Bockarie alias Général Mosquito du RUF constituent une corrélation sur les liens que les seigneurs de guerre tissent et les activités transfrontalières des rebelles dans les guerres civiles en Afrique de l'Ouest. Les États africains sont perpétuellement menacés par cette catégorie d'acteurs non étatiques particulièrement les États qui regorgent de richesses naturelles. Nous ne pouvons dissocier les opérations des chefs de guerre de la participation des mercenaires dans la crise ivoirienne. Si les rebelles sont accusés de compter des desperados en leur sein, il y a aussi des preuves que les troupes gouvernementales emploient le savoir-faire des «soldats de fortune» en contenant et en repoussant dans certains cas l'avancée des rebelles. Dans les conflits intra-étatiques, les États africains sont enclins à faire appel ou à confier des aspects de leur défense à des compagnies privées de sécurité, puisque l'assistance des anciens alliés ou de l'ex-puissance coloniale en ce qui concerne l'intervention dans la guerre civile s'est tassée

(Cilliers 1994:5). Les activités de ces compagnies de sécurité s'étendent sur plusieurs domaines de la défense en Afrique. Ceci est dû à l'incapacité de l'État à remplir ces fonctions (Cilliers 1994:5). Par exemple, l'Executive Outcomes (EO), qui a fourni ses services à l'armée ivoirienne (*Jeune Afrique* 4 octobre 2003), avait déjà participé à la guerre civile sierra-léonaise. La compagnie a formé des militaires sierra-léonais ainsi que les «Kamajors», milice pro-gouvernementale (Perch 1994:94). Le gouvernement a aussi bénéficié de l'assistance de l'Angola, bien que le degré de leur participation soit ambigu.

C'était donc dans cette confusion que la France a décidé d'intervenir dans le conflit ivoirien. Quoique l'intervention française ne participe pas à la mise en vigueur de l'application de l'accord de défense, l'ancienne puissance coloniale avait quand même un devoir moral envers la Côte d'Ivoire en vertu de ce pacte de défense. En outre, il ne faut pas perdre de vue le fait que le niveau des investissements de la France (le plus important en Afrique francophone occidentale) et la présence des citoyens français ont été déterminants quant à la recherche d'une solution politique au conflit.

Le conflit armé ivoirien a des effets pervers sur la vie socio-économique de la sous-région. Premièrement, le poids financier et économique de la Côte d'Ivoire dans l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) n'est pas négligeable en vertu du volume de son exportation et les bénéfices dérivés des produits tropicaux et de leurs conséquences sur la stabilité du franc CFA. Ensuite, les pays enclavés comme le Burkina Faso et le Mali qui trouvent leur débouché maritime par la Côte d'Ivoire doivent revoir leur stratégie de transport ferroviaire et routier, car la plupart de leur approvisionnement transite par la Côte d'Ivoire. Cela constitue aussi un manque à gagner pour l'État ivoirien. Un autre effet négatif de la crise dans la sous-région est le problème engendré par les réfugiés et les déplacés de guerre dans les régions frontalières des pays limitrophes dont les citoyens étaient venus en masse en Côte d'Ivoire, attirés par l'irrésistible potentiel économique que constituait la Côte d'Ivoire dans les années 60 et 70. Sans aucun doute, la Côte d'Ivoire a la plus grande concentration de travailleurs émigrés, planteurs et ouvriers agricoles en Afrique francophone occidentale.

D'Accra à Paris: les Accords d'Accra et de Marcoussis

Lors de sa session extraordinaire à Lomé en 1997, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), «les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont décidé la mise en place d'un mécanisme de règlement des conflits et de maintien de la paix, visant à assurer la sécurité dans la sous-région ouest-africaine» (de Bellecize 1996:16). Ainsi, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme pour assurer la sécurité dans la

sous-région. Dès le début de la guerre civile, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont mis en place des mécanismes afin de trouver une solution pacifique à la crise ivoirienne. Deux sommets extraordinaires ont eu lieu d'abord le 29 septembre à Accra et ensuite le 15 décembre 2002 à Dakar. Cette médiation a abouti à la création de l'ECOWAS Mission in Côte d'Ivoire (ECOMICI) dont le commandant est le général sénégalais Papa Khalilou Fall, alors que la CEDEAO est représentée en Côte d'Ivoire par l'ambassadeur nigérian Raph Uwechue. La CEDEAO a obtenu des accords de cessez-le-feu avec les belligérants, notamment avec le MPCJ à Bouaké le 17 octobre et le deuxième a été signé avec le MPIGO à Lomé en janvier 2003. Des zones tampons ont été créées entre les forces gouvernementales et les rebelles. Apparemment, les partis en conflit ont donné leur soutien tacite aux efforts de la CEDEAO afin de trouver une solution sous-régionale à la crise. Le revers que l'initiative de cessez-le-feu a subi est dû d'une part à l'intransigeance de la rébellion qui voulait la démission du président Gbagbo et d'autre part au refus du président ivoirien de ratifier ces accords en partant du principe qu'ils favorisaient la rébellion. En plus, l'attitude du gouvernement est fondée sur le fait que l'essence du cessez-le-feu de la CEDEAO contrevenait l'esprit et la position de l'Union africaine sur les moyens inconstitutionnels de parvenir au pouvoir selon les accords d'Alger de juillet 1999. Tout permet de penser que l'intransigeance des deux camps a entraîné la France à porter une fois de plus son masque hégémonique. La mise en place de l'opération LICORNE a servi à créer une zone tampon entre les rebelles et les forces gouvernementales à Yamoussoukro. La seconde phase de l'intervention française a consisté à l'organisation de la table ronde de Linas-Marcoussis en France en janvier 2003. Le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et le président de l'Union africaine, Alpha Konaré ont participé aux négociations qui ont abouti à la mise en place d'un Gouvernement de réconciliation nationale (GRN) dirigé par un Premier ministre (Seydou Élimane Diarra). Les membres du GRN sont issus de toutes les tendances des partis politiques y compris les Forces nouvelles (l'ex-rébellion). Mais les ministres de la Défense et de la Sécurité intérieure seraient issus des rangs des Forces nouvelles et leur nomination a été renvoyée aux calendes grecques. Le deuxième aspect des accords de Linas-Marcoussis est le code de la nationalité, la véritable pierre d'achoppement des négociations. Le troisième élément est l'abrogation de la carte de séjour dont l'application a été sujette à des controverses. Il ne faut pas perdre de vue le fait que le gouvernement actuel a hérité de la politique de la carte de séjour qui avait été initiée par le gouvernement de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara. Cette politique était impopulaire depuis sa conception.

En ce qui concerne la loi électorale, une proposition d'amendement a été soumise. La présente disposition devrait être supprimée de la Constitution, particulièrement les clauses qui ont été incluses afin d'exclure Alassane Ouattara des élections présidentielles. Cette disposition constitue la pomme de discorde puisqu'une partie importante de la population croyait qu'elle était la cible principale de cette clause odieuse. Alors un nouveau code de la nationalité sera élaboré. Quatrièmement, la Table Ronde a pris des dispositions pour une amnistie générale pour les membres des forces de l'ordre qui auraient prétendument commis des crimes avant ou pendant la guerre civile.

En ce qui concerne le foncier rural, l'Article 26 de la loi n° 98-750 relative au domaine du foncier rural, il y avait une différence fondamentale entre les propriétaires traditionnels de la terre et les détenteurs d'un droit d'usage et leurs ayants droit d'origine étrangère qui peuvent être dépossédés de cette terre trois ans après le décès de ceux qui l'avaient mise en valeur.

Il faut également noter que les dispositions du décret du 15 novembre 1935 de l'administration coloniale avaient prévu les démarches à suivre pour l'obtention de la mise en valeur de la terre. La plupart des allogènes n'avaient pas scrupuleusement adhéré aux conditions de cette loi car «peu d'immigrants allèrent, bien sûr, au-delà de la première étape, encore moins parvinrent à la dernière, tout en étant pas censés ignorer que le droit à l'installation qui leur avait été accordé par les autochtones—même s'il leur avait été vendu—devait être reconnu par l'État pour être pleinement «valable» (Schwartz 2000:63). Et il conclut ainsi: «on comprend dès lors que des conflits aient pu apparaître, en particulier lorsque l'autochtone voulait reprendre pour son compte une parcelle de terre cédée à un allochtone, au seul prétexte qu'il s'en considérait toujours comme le propriétaire» (Schwartz 2000:63). Il faut néanmoins reconnaître que le décret du 15 novembre 1935 stipule «l'autorisation d'occupation à titre précaire et révocable d'une parcelle de terrain du domaine rural». Le Gouvernement de réconciliation nationale (GRN) fera donc des efforts pour modifier certaines dispositions du foncier rural. Les pourparlers de paix ont aussi reconnu la menace que constituent les escadrons de la mort, les activités des éléments incontrôlés dans les zones des rebelles et le haut-le-cœur que donnent les charniers, les exécutions sommaires, et les dangers qu'ils peuvent engendrer sur la coexistence pacifique des divers groupes ethniques. La Table Ronde a alors recommandé que les auteurs de ces actes soient traduits devant les instances juridiques compétentes en la matière. Concernant les médias, il a été conseillé de prendre des mesures qui assureront la liberté d'information.

Il est nécessaire de porter un regard critique sur les Accords de Linas-Marcoussis à cet égard. Les obstacles que le GRN doit franchir sont énormes, vu l'ampleur des réformes proposées par la conférence de Linas-Marcoussis.

La Côte d'Ivoire après Marcoussis: politique, réconciliation et avenir de la démocratie

L'Accord de paix de Linas-Marcoussis est une feuille de route qui doit être élargie et élaborée pour faire avancer le pays dans la voie de l'unité nationale. Par conséquent, son contenu n'est pas exhaustif, mais il constitue quand même la base de futures négociations. L'exécution des résolutions est caractérisée comme il fallait s'y attendre par une méfiance mutuelle, surtout l'annonce de l'attribution des portefeuilles ministériels de la Défense et de la Sécurité intérieure aux Forces nouvelles dans les accords. Cette décision est considérée comme un sacrilège par les supporters du gouvernement. Bien sûr, cette attitude a encore entaillé la crédibilité de Linas-Marcoussis dans le Sud du pays et a résulté sur des manifestations anti-françaises. Un autre handicap des «marcoussistes» était les escarmouches dans le Sud-Ouest, la découverte des charniers à Bouaké et à Vavoua. Les activités néfastes des Jeunes Patriotes ajoutent du venin au psyché national (*Le Jour* 16 décembre 2002). Une autre entrave à l'exécution des Accords est la présence de guérilleros libériens tant du côté des rebelles que du côté gouvernemental à la frontière des deux pays. Par exemple le leader du MPIGO, le sergent Jean-Marie Toualy a été tué dans une embuscade et Sam Bockarie (alias général Mosquito) a aussi été abattu dans un raid transfrontalier. Ce dernier avait même été accusé d'intensifier les batailles sur le front occidental de la rébellion (*Le Temps* 7 avril 2003; *Fraternité Matin* 24 décembre 2003).

Quoique la mise en œuvre du processus des accords de Linas-Marcoussis soit sujette à des soubresauts sociopolitiques, ces accords sont importants. La formation d'un Gouvernement de réconciliation nationale (GRN) est déjà encourageant. Même si l'octroi des ministères de la Défense et de la Sécurité intérieure à des proches du président Gbagbo bloque ce processus, un consensus sur ce problème majeur n'est pas à exclure. Mais cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et entraîner une reprise des hostilités. Les autorités ivoiriennes auraient pu partager ces deux postes «sensibles» entre les Forces nouvelles et le FPI afin d'arriver à un consensus, ce qui constituerait une «violation» tolérable des accords de Linas-Marcoussis. Il est indéniablement vrai que la guerre ivoirienne a des effets pervers sur le secteur public et a modifié les dépenses militaires qui ont augmenté d'une manière astronomique (de 98 millions elles sont passées à 125 millions CFA) et cela laisse augurer des conséquences négatives pour le domaine social qui a été écorché par la dévaluation du Franc CFA.

En ce qui concerne les réfugiés et les déplacés de guerre, la suspension des hostilités et les rôles d'opération de maintien de la paix que la LICORNE et l'ECOMICI ont joué représentent un élixir. Les pourparlers de Linas-Marcoussis ont aussi abouti à la création d'un Comité de suivi des accords

dirigé par le Professeur Albert Tedvodjre dont le mandat est de dénouer les questions difficiles et de faciliter la tâche au GRN. Les véritables enjeux qui risquent de compromettre les acquis de ces accords ne sont pas encore en vigueur; notamment le code controversé de la nationalité et le foncier rural. Le second aspect sera extrêmement épineux à entreprendre. Bien que les accords aient mis l'accent sur les *jus soli* et les *jus sanguini*, toujours est-il que si la nouvelle constitution ne favorise plus l'expropriation après trois ans ou même ne supprime cet aspect de la constitution, cela pourrait être un *non decet* pour les premiers propriétaires qui ont soit cédé soit vendu la terre à un prix modique au premier usager.

Tout en reconnaissant que le GRN et le Comité international de suivi (CIS) sont en train de colmater les brèches de l'édifice social, il ne faut surtout pas oublier que cette guerre fratricide a profondément touché le tissu social et que les abus et violations des droits humains font tristement partie du paysage sociopolitique ivoirien. Le rapport de la mission d'enquête dirigée par le haut commissaire adjoint des droits de l'homme des Nations Unies, Bertrand Ramcharan, a mis au banc des accusés les Forces nouvelles et le gouvernement pour avoir commis des violations des droits humains. D'une part le gouvernement a été blâmé pour la prolifération des escadrons de la mort et des milices ethniques qui ont commis des crimes odieux ; d'autre part le registre des Forces nouvelles n'est pas vierge car des cas de viol, de pillages et de meurtre ont été signalés (*Jeune Afrique* 23-29 décembre 2002). Cet état de chose a abouti à la résolution 1464 des Nations Unies qui autorise l'ECOMICI et la LICORNE à faire recours à la force si nécessaire, afin de protéger les civils qui sont directement menacés par la violence physique. Leur mandat est renouvelable pour une période de six mois.

Un transfert d'autorité de l'Opération d'interposition LICORNE aux forces de l'ECOMICI a eu lieu respectivement le 15 et le 29 mars, 2003. (*Weekend Vanguard* 5 juin 2004). À la suite de ce transfert, des troupes de l'ECOMICI ont été déployées à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. L'objectif de ce déploiement est de libérer cette région des menaces transfrontalières que constituent les mercenaires à la frontière du Liberia et de la Côte d'Ivoire. Auparavant, sous le régime Bédié, l'insécurité régnait dans cette zone frontalière et l'armée avait eu des difficultés à sécuriser la zone (*Afrique Contemporaine*, n° 193, 2000:10). L'ECOMICI participe activement aussi au programme de Désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR). C'est en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies que le Conseil de sécurité a voté le 27 février 2004 la résolution 1528 pour la création de l'Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période initiale de 12 mois. Par la même résolution, la Mission des Nations Unies pour la Côte

d'Ivoire, UNMICI, (dont le but principal était de suivre de près le processus de paix) et l'ECOMICI ont été dissoutes dans l'ONUCI. Le mandat de l'ONUCI est de faciliter l'établissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire ivoirien, et ceci, avec la coopération de la CEDEAO et d'autres partenaires internationaux afin de préparer les élections présidentielles et législatives selon les dispositions des accords de Linas-Marcoussis (*Week-end Vanguard*, 5 juin 2004). Mais pour que l'ONUCI réussisse dans sa mission, il lui faut la coopération de toutes les parties en conflits, sinon, une solution à la crise serait illusoire. Tout cela dépend de l'application des accords de Linas-Marcoussis signés le 24 janvier 2004.

En guise de conclusion

Le dysfonctionnement de la démocratie, l'ethnisation de la politique et du religieux sont manifestement des panneaux du type de démocratie qui menace de mettre la Côte d'Ivoire sur ses genoux. Il est certain que le régionalisme a remplacé le nationalisme en Côte d'Ivoire et les politiciens ivoiriens doivent se mettre au-dessus des intérêts de clocher et refléter l'aspiration authentique de tous les acteurs politiques et économiques. Des référendums doivent être entrepris afin de sonder l'opinion publique sur les questions cruciales. La réforme foncière doit être basée sur les réalités sur le terrain. Il y a aussi le besoin de créer une institution inter-religieuse afin de désamorcer la situation et faire renaître la confiance mutuelle entre les groupes ethniques.

En dernière analyse, si l'accord de Linas-Marcoussis est appliquée dans sa lettre et son esprit, la période post-conflit pourrait éroder la prééminence des partis ethniques en Côte d'Ivoire. Les Ivoiriens, quelle que soit leur mouvance politique, doivent faire preuve de patriotisme et mettre l'intérêt du pays au-dessus des querelles et des politiques partisans. La volonté politique et l'esprit de compromis doivent prévaloir dans la recherche d'une solution politique afin de sortir de l'impasse actuelle. De même, la communauté internationale pourrait aider le GNR à trouver une formule de partage du pouvoir très représentative pouvant endiguer le facteur ethnique. Un autre catalyseur qui pourrait avoir des retombées sociales positives afin d'accélérer le processus de réconciliation nationale est l'amélioration de la situation économique, bien qu'elle dépende du contexte économique international. La communauté internationale peut faire plus dans la voie de l'assistance accordée à la Côte d'Ivoire afin d'aider le pays à sortir de l'ornière de la guerre. En ce qui concerne la CEDEAO, elle doit engager des experts chevronnés dans la gestion des crises afin d'éviter les tribulations qui ont caractérisé la recherche d'une solution pacifique à la crise ivoirienne lors des négociations d'Accra.

La réconciliation devrait être entreprise dans un futur proche en Côte d'Ivoire et chez ses voisins (le Burkina Faso et le Liberia) dans le but de remédier aux relations tendues qui résultent des suspicions prolongées. Ces obstacles sont de véritables défis qui doivent être surmontés par le truchement d'une démocratie authentique et participative dans un très proche avenir pour non seulement le bien des Ivoiriens, mais aussi pour la stabilité de la sous-région.

Références

- Africa Research Bulletin*, 1987, Vol. 23, No. 12, January, Devon, England.
- Ba, Hampaté A., 1996, *Oui Mon Commandant*, Arles, Actes Sud.
- Bach, Daniel, 1992, «Euro-African Relations since the End of the Cold War» in Caron, B, *et al.* (ed.), *Democratic Transition in Africa*, Ibadan, CREDU.
- Bathily, A., 2003, «La crise ivoirienne: éléments pour situer ses origines et ses dimensions sous-régionales», *Journal of West African Affairs*, Centre for Democracy and Development (CDD), London, Vol. 3(2).
- Bayart, J.F., 1984, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala.
- Baylis, J. 1997, «International Security in the Post-Cold War Era», in Baylis J. and Steve S. (ed.), *Globalisation of World Politics: An Introduction to International Politics*, London, Oxford University Press.
- Bakary, D.T., 1991, «Côte d'Ivoire: l'étatisation de l'État» in Médard, J.F. (ed.), *États d'Afrique noire: formation, mécanisme et crises*, Paris, Karthala.
- Bourguignon, F., 1991, «Optimal Poverty Reduction, Adjustment, and Growth», *The World Bank Economic Review*, vol. 5, n° 2, May.
- Cabrillac, Bruno, 2000, «Les aspects économiques et financiers de la crise ivoirienne», *Afrique Contemporaine*, Paris, n° 193.
- Chabal P. and Daloz J.P, 1999, *Africa Works: Discord as Political Instrument*, Oxford and Bloomington, James Currey and Indiana University Press, for the International African Institute.
- Chipman, J., 1990, *French Military Politics in Africa*, Aldephi Paper, n° 201.
- Cilliers, Jakkie 1999, «Private Security in War-torn African States», in Jakkie Cilliers and Peggy Mason (eds.), *Peace, Profit or Plunder?: The Privatisation of Security in War-Torn African Societies*, Pretoria and Ottawa, ISS and CCIPS.
- Clapman, Christopher, 1995, «The International Politics of African Guerrilla Movements», *The South African Journal of International Affairs*, Vol. 3(1).
- Crevelde, Martin Van, 1996, «The Faith of the State», *Parameters*, Spring.
- Crowder, Michael, 1968, *West Africa Under Colonial Rule*, London/Benin: Hutchison/Ethiophe Publishing Corporation.
- Crowder, Michael, 1977, *West Africa: An Introduction to its History*, London, Longman.
- de Bellescize, G., 1999, «Le Maintien de la Paix en Afrique: la France et le Programme Recamp», *Afrique Contemporaine*, Paris, n° 191.
- Decraene, P., 2000, «L'éviction du président Konan Bédié: une revue des faits», *Afrique Contemporaine*, Paris, n° 193.

- Devarajan S. and de Melo J., 1987, «Adjustment with a fixed Exchange Rate: Cameroon, Côte d'Ivoire and Senegal», *World Bank Economic Review*, Vol. 1 (3).
- Dozon, J.P., 2000, «La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité», *Afrique Contemporaine*, n° 193, Paris, La Documentation Française.
- Extrait du site: www.cia.gov/cia/publications/factbooks/geos/iv.htm [12 Juin, 2004].
- Fauré, Y.A., 1991, «L'économie politique d'une démocratisation: éléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte d'Ivoire», *Politique Africaine* (Bordeaux), n° 43.
- Foltz, W.J., 1998, «Regional and Sub-regional Peacekeeping for Africa», *African Journal of International Affairs and Development*, Vol. 3(1).
- Fraternité Matin* (Abidjan), (Spécial Houphouët), 12 février 1994.
- Fraternité Matin* (Abidjan), 24 janvier 2003.
- Garnett, John, 1975, «The Role of Military Power» in John Baylis *et al.* (ed.), *Contemporary Strategy*, London, Croom Helm Ltd.
- Holsti, K.J., 1995, *International Politics: A Framework for Analysis*, New Jersey, Prentice Hall, Inc.
- Imobighe, T.A., 1989, *The OAU, African Defense and Security*, Benin, Adena Publishers.
- International Institute of Strategic Studies (ISS), London 2001/02, cited in *Jeune Afrique*, Paris, 3 novembre 2002.
- Jeune Afrique* (Paris), n° 2180-2181, 21 octobre 2000.
- Jeune Afrique* (Paris), 4 octobre 2002.
- Jeune Afrique* (Paris), 14-20 octobre 2002.
- Jeune Afrique* (Paris), 11 novembre 2002.
- Jeune Afrique* (Paris), 23-29 décembre 2002.
- Jeune Afrique* (Paris), 12-18 janvier 2003.
- Koulibaly, M., 2003, «Le gangstérisme international d'État» in Koulibaly, M., Ahua, A. et Busch Gary (eds.), *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*. *Le Jour* (Abidjan), 10 décembre 2002.
- Le Jour* (Abidjan), 11 décembre 2002.
- Le Temps* (Abidjan) 7 mai 2003.
- Mazrui, A. Ali, 1986, *The Africans: A Triple Heritage*, London: BBC Publications.
- Niandou-Souley, Abdoulaye, 1992, «Economic Crisis and Democratisation in Africa», in Caron, B. *et al.* (ed), *Democratic Transition in Africa*, Ibadan, CREU.
- Nwokedi, Emeka, 1989, «The Franc Zone and Monetary Integration in the Economic Community of West African States», *Nigerian Journal of International Affairs*, Lagos, Vol. 15 (1).
- Ochoche, Sunday, 2002, «ECOWAS in Conflict Prevention and Management in West Africa», The Department of Political Science University of Ilorin, Nigeria, Public Lecture Series, No. 2.

- Perch, K., 1999, «Executive Outcomes-A Corporate Conquest», in Jakkie Cilliers and Peggy Mason (eds.), *Peace, Profit or Plunder? The Privatisation of Security in War-Torn African Societies*, Pretoria and Ottawa, ISS and CCIPS.
- Philippe, David, 1986, *La Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Rummel, R.J., 2003, «Political Systems, Violence, and War», downloaded from the Internet.
- Schwartz, Alfred, 2000, «Le conflit foncier entre Krou et Burkinabé à la lumière de l'institution Krouman», *Afrique Contemporaine*, Paris, n° 193, janvier-mars.
- Siriex, P.H., 1957, *Une Nouvelle Afrique: A.O.F*, Paris, Librairie Plon.
- Sindzingre, A., 2000, «Le contexte économique et social du changement politique en Côte d'Ivoire», *Afrique Contemporaine*, n° 193, janvier-mars.
- The Sunday Sun* (Lagos), 21 September 2003.
- Tell Magazine* (Lagos), 6 November 2000.
- Tell Magazine* (Lagos), 13 November 2000.
- The Guardian* (Lagos), 12 January 2000.
- Thompson, V.B., 1969, *Africa and Unity: The Evolution of Pan-Africanism*, London: Longman Group Ltd.
- Tse Tung, Mao, 1972, *Six Essays on Military Affairs*, Péking: Foreign Language Press.
- Vogt, M.A., 1990, «Nigeria and the World Powers», in Vogt M.A and Ekoko A.E. (ed.), *Nigerian Defense Policy: Issues and Problems*, Lagos, Malthouse Press Limited.
- Weekend Vanguard* (Lagos), 5 juin 2004.